



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## DU 16 JUIN 2025

DELIBERATION N°017-4-2025

OBJET : MOTION CONTRE L'IMPLANTATION D'UN  
PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MAUX

Date de convocation :

07/06/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 50

Présents : 40

- Titulaires : 37
- Suppléants : 3

Absents : 10

- Dont représentés : 7

Votants : 47

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 11

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Chantal BERNIER, Florence BERLO, Christiane BROCHET, Martine DAOUST, Brigitte DUVERNOY, Denise FOUCALUT, Brigitte GAUDRY, Marie-Christine GROSCHE, Laurence GUILLAUME, Marie LECLERCQ, Andrée LUTREAU, Chantal-Marie MALUS, Christine PIN ;

- Messieurs Fabien BAZIN, Jean-Pierre BILLARD, Jean-Luc BLANDIN, Philippe BOIZOT, Marc BONNOT, André BUTTIGHOFFER, Laurent COTTIN, Sébastien DAVIOT, Bernard DETILLEUX, Serge DUSSAULE, Éric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Jean-Max GLORIFET, Daniel GONTHIER, Patrice GRIMARDIAS, Patrice JOLY, Éric JUSSIÈRE, Christian LETEURTRE, Laurent LIBRERO, Daniel MARTIN, Sylvain MATHIEU, Emmanuel MONNIER, Abel MOURA, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Laurent SOULLARD, Jean-Luc VIEREN.

Secrétaire de séance : Christine PIN

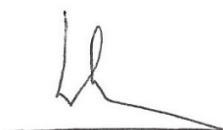
Vu la sollicitation du Président de l'association Maux en Colère invitant la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs à se prononcer en faveur d'une motion s'opposant à l'implantation de six éoliennes de 240 mètres de hauteur sur la commune de Maux, projet porté par la société Solveo ;

Vu la forte contestation locale contre ce projet qui soulève des inquiétudes pour le territoire Morvan Sommets et Grands Lacs, notamment en raison de l'impact visuel et lumineux ;

### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

1. D'apporter son soutien à la commune de Maux dans son opposition au projet éolien de Solveo, qui entraînerait une pollution lumineuse significative, en co-visibilité directe avec le calvaire de Château-Chinon, futur site du projet « Château-Chinon, de la Terre au Ciel », et alors même que le Parc naturel régional du Morvan vient d'obtenir le label de Réserve Internationale de Ciel Étoilé ;
2. De soutenir également les 14 communes voisines de Maux, qui s'opposent à ce projet éolien, estimant qu'il nuirait au tourisme local, en particulier au camping 4 étoiles de Saint-Péreuse, dont le propriétaire investit chaque année pour attirer de nouveaux visiteurs, notamment des amateurs d'astronomie venus de l'étranger ;
3. De demander à l'autorité compétente de bloquer la réalisation de ce projet éolien, au regard des arguments précités.

La Présidente,



Marie LECLERCQ

La secrétaire,



Christine PIN